REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 13 septembre 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Conseil de surveillance du marché de l'emploi

Les partenaires sociaux et l'Etat s'engagent à renforcer l'accès à la vaccination au sein des entreprises genevoises

Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) a décidé, à l'unanimité de ses membres, de lancer un appel aux employeurs et aux employeuses du canton de Genève à libérer le personnel des entreprises pour qu'il puisse se faire vacciner durant les heures de travail. La démarche des organisations syndicales, des associations patronales et de l'Etat a pour objectif d'encourager les salariées et les salariés, ainsi que les responsables des entreprises à se faire vacciner, dans une perspective notamment de maintien des activités économiques et des emplois qui en découlent.

Réuni la semaine dernière dans les locaux du département de l'économie et de l'emploi (DEE), le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), commission tripartite cantonale composée des représentants et des représentantes des organisations syndicales, patronales et de l'Etat ont décidé de s'exprimer d'une seule voix pour inviter les entreprises genevoises à faciliter l'accès à la vaccination pour l'ensemble de leurs employées et leurs employés. Ses membres invitent par ailleurs le personnel ainsi que les cheffes et les chefs d'entreprise à se faire vacciner.

"Les contaminations sur les lieux de travail, durant les trajets ou les moments de pause sont une réalité, relève Joël Varone, secrétaire de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS). La vaccination constitue pour les travailleuses et les travailleurs un moyen de protection de leur santé - et de celle de leur entourage - sans comparaison. Elle peut aussi permettre également d'éviter d'autres mesures plus contraignantes, notamment le port du masque ou des tests réguliers. Tout en rappelant l'importance des plans de protection dans les entreprises, les syndicats appellent l'ensemble des travailleurs et travailleuses n'ayant pas de contre-indications médicales à se faire vacciner."

Préserver l'emploi est une priorité partagée

Les partenaires sociaux et les autorités cantonales ont constaté notamment que les salariés et les salariées cumulant des charges professionnelles et familiales peuvent avoir des difficultés à se libérer pour se faire vacciner. Ils demandent par conséquent aux employeurs et aux employeuses du canton de libérer au besoin les personnes concernées durant leurs heures de travail, le temps pour elles de se rendre dans un des centres dédiés à cet effet.

"L'accès facilité à la vaccination pour les employés a pour objectif d'éviter de nouvelles mesures de fermeture qui auraient des conséquences graves pour notre économie et nos emplois, explique Arnaud Bürgin, au nom de l'Union des associations patronales genevoises

(UAPG). Nous recommandons donc aux employeurs, dans la mesure de leurs possibilités, de permettre aux employés qui le souhaitent d'aller se faire vacciner pendant leurs heures de travail."

La démarche du CSME s'appuie sur les derniers constats de l'office fédéral de la santé publique qui indique que la vaccination limite le risque de transmission du coronavirus et protège d'une évolution grave de la maladie. C'est pourquoi ses membres rappellent que la vaccination permet non seulement de se protéger soi-même et de protéger les autres, mais également de créer les conditions permettant de maintenir les activités économiques et les emplois qui en dépendent.

"Les partenaires sociaux réunis dans le CSME appellent les salariées et les salariés ainsi que les cheffes et les chefs d'entreprise à se faire vacciner. Ils appellent également leurs membres à faciliter, très concrètement, l'accès à la vaccination des employées et des employés. J'adhère pleinement à cette démarche qui s'inscrit dans le cadre d'un dialogue social responsable", conclut Fabienne Fischer, conseillère d'Etat chargée du département de l'économie et de l'emploi (DEE).

Pour tout complément d'information:

- *M. Arnaud Bürgin, directeur des associations professionnelles à la Fédération des entreprises romandes à Genève, représentant de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) et membre du CSME, T. 058 715 33 49;*
- *M. Joël Varone, secrétaire de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et membre du CSME, T. 079 398 49 95;*
- *Mme Fabienne Fischer, conseillère d'Etat et présidente du CSME, en contactant M. Dejan Nikolic, secrétaire général adjoint, DEE, T. 022 327 92 72.*